

Notice relative à la déclaration des primes

Catégorie 2.3 (édition 01/2023)

Domaines d'activités

Conception, direction de projets et direction des travaux d'installations électriques.

Activités

Activités traditionnelles des sociétés d'ingénierie pour la planification de l'électricité

Cette catégorie inclut notamment les activités relevant des domaines suivants:

- installations de protection contre l'incendie
- équipements d'exploitation et de sécurité
- technique énergétique électrique
- installations électriques du bâtiment
- réseaux électriques à haute et à basse tension
- conseil en énergie
- répartition de l'énergie
- conseil aux distributeurs d'énergie
- systèmes de communication
- technique de mesure, de commande et de réglage (sauf équipements à dominante industrielle)

ainsi que

- expertises, assurance qualité
- analyses de la situation actuelle
- études de risque
- mise en œuvre de directives protection incendie
- rapports et examens de compatibilité avec l'environnement

dans les domaines d'activités indiqués ci-dessus